

Karen Blixen

DROITS GÉRÉS

L'ADAGP gère les droits sur les oeuvres de Karen Blixen pour les utilisations suivantes :

-  **Droit de reproduction** (livres, affiches, cartes postales, dépliants, presse, films...)
-  **Droit de représentation** (exposition, télévision, cinéma, internet...)
-  **Droit de suite** (vente en galerie, vente aux enchères...)
-  **Droit de reproduction et de diffusion au public par câble ou satellite**
-  **Rémunération pour copie privée**
-  **Rémunération pour la reprographie**
-  **Rémunération due au titre du prêt en bibliothèque**

Les informations mentionnées ci-dessus sont fournies à titre indicatif, sous réserve notamment de mise à jour ou d'éventuelles consignes particulières. Les services de l'Adagp sont à votre disposition pour répondre à vos questions.
